

Présentation

La Résidence Bos Darnis est une structure médico-sociale gérée par l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte (ADSEA). Il s'agit d'une association à but non lucratif dont le siège est à Aurillac. Sur l'ensemble du Département, l'ADSEA gère des établissements et services du champ de la protection de l'enfance et des personnes adultes et enfants en situation de handicap.



La situation géographique

La Résidence Bos Darnis a ouvert ses portes en juillet 2002 au lieu-dit Albart sur la commune de Saint-Illide, petit village de près de 700 habitants à 30 km d'Aurillac, préfecture du Cantal.

Vous trouverez dans le bourg du village, quelques commerces de proximité, épicerie, bureau de tabac, restaurants, bureau de poste.

La Résidence Bos Darnis se compose de plusieurs bâtiments : hébergement, administratif, ateliers occupationnels, foyer avec appartement mis à disposition des familles. Elle est entourée d'un parc arboré, son enceinte est sécurisée par des portails automatiques.



RÉSIDENCE

Bos Darnis

Spécificité

La Résidence Bos Darnis est un lieu de vie et de soins destiné à prendre en charge, 24h/24, 365j/an, un public adulte mixte en situation de handicap mental ou psychique.

La Résidence Bos Darnis est composée d'un Foyer Occupationnel de 20 places et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé de 35 places.

Le Foyer Occupationnel est destiné à prendre en charge des adultes qui présentent un handicap mental ou psychique peu invalidant. Ces personnes disposent d'une certaine autonomie pour effectuer des activités occupationnelles, pour satisfaire en partie leurs besoins fondamentaux avec un soutien éducatif.

Dans le cadre des activités occupationnelles, vous participerez à des activités animées par des moniteurs d'ateliers, dont les supports techniques, de réalisation, de créativité, de stimulation des acquis sont : Le Bois, La Métallerie, la Vannerie, La Mécanique, les Chevaux.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé a pour mission d'accueillir des personnes adultes présentant un handicap mental ou psychique invalidant. Ces personnes requièrent l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes de la vie quotidienne. Leur état de santé nécessite une surveillance et des soins réguliers. Les activités proposées s'inscrivent dans une approche thérapeutique (stimulation physique et cognitive), mais aussi éducative et sociale.

Son organisation

La Résidence Bos Darnis est dirigée par une Directrice qui bénéficie de l'appui d'une Chef de Service chargée de l'encadrement paramédical et éducatif.

Une équipe pluridisciplinaire qualifiée assure un accompagnement éducatif, social, paramédical.



RÉSIDENCE

Bos Darnis



Votre **A**dmission

Pour être accueilli au sein de la Résidence Bos Darnis, vous devez bénéficier d'une orientation en Foyer Occupationnel ou Foyer d'Accueil Médicalisé validée par La C.D.A.P.H.

La procédure d'admission

Courrier ou appel téléphonique de demande d'admission.

Vous recevrez un dossier à compléter et à envoyer à la Résidence Bos Barnis.

Votre dossier complet sera étudié en équipe pluridisciplinaire lors d'une commission d'admission.

Si votre candidature ne correspond pas aux prestations offertes un courrier de refus vous sera adressé.

Si votre candidature correspond aux prestations offertes, une visite vous sera proposée.

Lors de la visite, la présence d'un membre de votre famille et de votre représentant légal est vivement conseillée.

A l'issue de la visite, un courrier vous sera adressé vous informant de la réponse donnée à votre demande d'admission.

Si la réponse est **POSITIVE**, vous serez inscrit sur liste d'attente.

Proposition d'accueil en période d'essai de 1 mois renouvelable 2 fois.

Au terme de cette période, un bilan est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire. La décision d'admission permanente ou retour vers la structure d'origine est soumise pour accord.

Si la réponse est **NÉGATIVE**, un courrier de refus vous sera envoyé.

Le contrat de séjour vous sera remis dans les 15 jours qui suivent votre admission.

Votre accueil

Le jour de votre arrivée vous serez accueilli par un professionnel (éducatif ou de soins) qui vous aidera à vous installer, à découvrir les lieux.

Un pot d'accueil vous sera offert dans les 15 jours qui suivent votre arrivée.

Un professionnel référent sera désigné et vous aidera plus particulièrement à réaliser vos achats, à gérer votre argent de poche en fonction de vos souhaits, à établir votre projet individualisé. Il sera l'interlocuteur privilégié auprès de votre représentant, de votre famille.



Votre Projet Individualisé

Dans le cadre de votre accompagnement, nous élaborons votre projet individualisé. Il émane de vos besoins et définit les moyens que met en place l'institution pour y répondre. Il est revu une fois par an, sauf événement particulier justifiant sa révision.

Votre participation aux frais d'hébergement

En règle générale, vos frais d'hébergement sont pris en charge par l'aide sociale. Votre contribution est fixée par la législation en vigueur et correspond à 70 % de vos ressources.

Les personnes domiciliées à la Résidence Bos Darnis bénéficient à titre personnel, de l'allocation logement social. Cette aide est directement versée à la Résidence.

Une assistante sociale peut vous accompagner dans vos démarches administratives.

RÉSIDENCE

Bos Darnis

Les Soins



Les soins sont réalisés par du personnel infirmier et aide-soignant. Les infirmiers gèrent l'application de votre prescription médicale, vous accompagnent dans la mise en place de votre suivi médical.

Ils assurent l'organisation des soins, hors temps de présence, en sollicitant le cabinet d'infirmières libérales. Les aides-soignants travaillent en collaboration avec les infirmiers et vous accompagnent dans la réalisation des actes de la vie quotidienne.

Vous avez la possibilité de bénéficier d'un soutien psychologique assuré par un psychologue qui intervient une fois par semaine.

Toute personne admise a la liberté de s'adresser au médecin traitant de son choix.



Pour la personne orientée F.A.M, l'institution met à disposition un médecin psychiatre qui intervient une fois par semaine.

Pour la personne orientée F.O, elle a le choix de son médecin psychiatre et autre spécialiste, mais peut aussi bénéficier de l'intervention du Médecin Psychiatre rattaché à la Résidence.



Votre **V**ie **Q**uotidienne

Le lieu de vie

Le lieu de vie se décline en 5 étages avec 55 chambres, une salle de restauration commune avec une cuisine, des salles de petits déjeuners, des salles d'activités, une infirmerie, une salle de psychomotricité, une lingerie.

L'ensemble des locaux est conforme aux règles d'hygiène et de sécurité propres à ce type de structure.

Vous disposez d'**une chambre individuelle** fermant à clé. Elle est équipée d'une salle de bain avec douche, lavabo et W.C. Le mobilier est mis à votre disposition par la structure. Vous avez la possibilité de personnaliser votre espace avec de la décoration de votre choix. Vous pouvez l'équiper d'un téléviseur.

L'entretien du linge

Il est réalisé par la structure. **Vos vêtements doivent impérativement disposer de marques cousues permettant d'identifier votre linge.**

Les draps, serviettes et gants de toilette sont fournis par l'institution.

La restauration

Les repas sont livrés en liaison froide par la cuisine de l'ESAT de Saint Cernin. Ils sont réchauffés sur le site. Les déjeuners et diners sont pris dans la salle de restauration collective. Les petits déjeuners et collations de 16 h sont servis dans les petits réfectoires à chaque étage.

Le ménage

Les professionnels éducatifs vous solliciteront pour entretenir votre espace personnel. Une aide vous sera proposée en fonction de vos difficultés. Vous participerez à la réalisation de tâches ménagères consécutives à la prise des petits déjeuners en particulier.

Des agents de service assurent l'entretien des espaces communs et privés.

La nuit

Des surveillants de nuit veillent au respect de votre repos nocturne.

Les **A**ctivités



Les ateliers occupationnels

L'établissement dispose d'un Foyer Occupationnel dont le bâtiment est distinct de la partie hébergement.

Pour les personnes orientées Foyer Occupationnel, votre participation est prioritairement axée sur ce type d'activités. A votre arrivée, il vous sera proposé de découvrir l'ensemble des ateliers afin que vous puissiez choisir le support d'activité qui vous convient. Les moniteurs d'ateliers vous feront part de leurs préconisations et peuvent orienter votre choix.

Pour les personnes orientées Foyer d'Accueil Médicalisé, votre participation aux activités d'ateliers ne vous est pas d'emblée proposée. Vous pouvez bénéficier de ce support d'activité s'il apporte un intérêt à votre accompagnement.

Les activités d'hébergement

Les professionnels éducatifs animent différentes activités. Elles sont prioritairement proposées aux personnes accueillies en F.A.M. Elles ont pour support la stimulation physique avec des temps de marche, de stimulation cognitive avec des jeux, de l'écriture, de la musique, de stimulation manuelle avec de la couture, de l'estime de soi avec l'esthétique... de partage avec l'activité cuisine.

La Résidence Bos Darnis sollicite chaque année un partenariat avec la ligue de sport adapté qui permet de proposer des activités permettant de lutter contre la sédentarité.





Votre **V**ie **S**ociale

Les visites

Les visites de vos proches sont favorisées. La Résidence Bos Darnis possède un appartement destiné à recevoir votre famille. Il vous est demandé de respecter un délai de prévenance afin d'organiser l'accueil.

Les appels téléphoniques

Les appels téléphoniques sont privilégiés en utilisant soit votre téléphone portable, soit un téléphone de la structure. Nous vous demandons de planifier les contacts téléphoniques de préférence après le repas de 19 h.

Les sorties en famille

Les sorties en famille sont organisées en fonction des disponibilités familiales mais pas seulement, un nombre de journée de présence est à respecter (317journs /an).

En règle générale les sorties sont prévues toutes les 3 semaines minimum avec deux semaines réparties sur l'année. Les transports sont à la charge de la personne accueillie.

Les sorties au village

Les sorties au village sont possibles, soit seul, soit accompagné en fonction de votre Projet Individualisé.

Vous êtes amené à participer à la vie du village lors de manifestations diverses (marché de Noël, foire du 1^{er} Mai, concours Bos Darnis...).

Vous avez la possibilité de participer aux diverses sorties, séjours organisés par les professionnels. Vous pouvez solliciter un organisme de vacances adaptées pour un séjour mais il reste à votre charge financière.



Vos Droits et Obligations

Vos droits

La confidentialité

L'ensemble des personnels est astreint soit au secret médical, soit au secret professionnel, soit à l'obligation de réserve.

L'accès à l'information

Vous pouvez demander soit au médecin traitant, soit au médecin psychiatre de vous transmettre les informations relevant de votre santé.

De manière plus générale, vous pouvez demander l'accès aux informations vous concernant auprès de la direction.

Vos moyens d'expression

Durant votre séjour, vous êtes invité à exprimer votre opinion sur la vie de la Résidence Bos Darnis. Le Conseil à la Vie Sociale se réunit trois fois par an. Il a pour rôle de vous représenter et de transmettre votre avis, vos propositions relatives au fonctionnement de l'établissement.

Les réclamations

La direction se veut disponible et à votre écoute pour toutes contestations.

Vous pouvez également avoir recours au médiateur pour vous aider en cas de désaccord avec l'établissement.

Les assurances

Vous devez souscrire à une assurance responsabilité civile personnelle.

Vos obligations

La vie en collectivité vous engage à respecter les règles de vie suivantes :

- Vous devez respecter le règlement de fonctionnement de la Résidence Bos Darnis.
- Vous devez respecter les autres personnes (Résidents et professionnels)
- Vous devez respecter le temps de repos en veillant à ne pas être bruyant.
- Vous devez respecter le matériel et les locaux mis à votre disposition.
- Vous devez respecter les consignes en cas d'incendie.
- Il vous est interdit d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées et substances toxiques.
- Si vous êtes fumeur, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux et des véhicules, pour des raisons de sécurité et d'hygiène.
- Vous ne pouvez sortir de l'établissement sans prévenir un professionnel.

Votre départ

Différentes circonstances peuvent vous amener à quitter la structure : soit en fonction de l'évolution de votre santé physique ou psychique, soit en fonction de l'évolution de vos capacités amenant à rechercher une solution plus adaptée.

Les préparatifs et modalités de départ s'effectuent en collaboration avec vous et/ou votre représentant légal et /ou votre famille.